
CANDIDATURE AU PATRIMOINE MONDIAL – ÉVALUATION TECHNIQUE DE L’UICN

LES LAGONS DE NOUVELLE-CALÉDONIE: DIVERSITÉ RÉCIFALE ET ÉCOSYSTÈMES ASSOCIÉS (FRANCE) – ID No. 1115

1. DOCUMENTATION

- i) **Date de réception de la proposition par l’UICN:** avril 2007
- ii) **informations complémentaires officiellement demandées puis fournies par l’État partie:** l’UICN a demandé des informations complémentaires le 19 octobre 2007, avant la mission d’évaluation et le 20 décembre 2007, après la première réunion du Groupe d’experts du patrimoine mondial de l’UICN. Le Centre du patrimoine mondial a reçu les réponses officielles de l’État partie le 4 décembre 2007 et le 14 février 2008.
- iii) **Fiches techniques PNUE-WCMC:** 8 références (y compris la proposition)
- iv) **Littérature consultée:** Adjeroud M. et al. (2000). **Premiers résultats concernant le benthos et les poissons au cours de la mission TYPATOLL.** Doc. Sci. Tech. II 3, 125 p.; Andréfouët, S. et Torres-Puliza, D. (2004) **Atlas des récifs coralliens de Nouvelle-Calédonie.** IFRECOR Nouvelle-Calédonie, IRD, Nouméa; Gabrie, C., Cros, A., Chevillon, C. et Downer, A. (eds) (2005) **Analyse écorégionale marine de Nouvelle-Calédonie. Atelier d’identification des aires de conservation prioritaires.** IFRECOR Nouvelle-Calédonie, Nouméa; Gabrie, C., Eynaudi, A. et Cheminée, A. (2007) **Les récifs coralliens protégés de l’outre-mer français.** IFRECOR/WWF/ministère de l’Écologie et du Développement durable, République française; Laboute, P. et Richer de Forges, B. (2004). **Lagons et récifs de Nouvelle-Calédonie.** Éditions Catherine Ledru, Nouméa.
- v) **Consultations:** 5 évaluateurs indépendants. De larges consultations ont eu lieu durant la mission d’évaluation avec le bureau du Haut Commissaire, le Président du gouvernement de Nouvelle-Calédonie, les Présidents des provinces Nord et Sud, les Grands Chefs, Petits Chefs et Chefs de Clans coutumiers; d’autres représentants et membres des collectivités locales, des services gouvernementaux et provinciaux compétents, des associations de protection de la faune et de l’industrie; et avec des scientifiques.
- vi) **Visite du bien proposé:** Dan Laffoley, octobre-novembre 2007
- vii) **Date à laquelle l’UICN a approuvé le rapport:** avril 2008

2. RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES NATURELLES

La Nouvelle-Calédonie est un territoire de la République française qui se compose d’une île principale, la Grande Terre, des îles Loyauté à l’est, de l’île des Pins au sud, de l’île Belep au nord, et d’îles volcaniques plus éloignées (Walpole, Matthew et Hunter) ainsi que des atolls de Huon, Surprise, Beautemps-Beaupré, Chesterfield et Bellona. Ce territoire comprend une Zone Économique Exclusive d’environ 1 368 588 km². Situés dans le Pacifique Sud-Ouest, les structures récifales et écosystèmes associés de Nouvelle-Calédonie s’étendent du 5° de latitude (entre 18° et 23° S) au 6° degré de longitude (entre 162° et 168° E). Avec plus de 23 400 km² de lagons et 8000 km de structures récifales, ce réseau représente une des formations récifales les plus grandes et les plus variées du monde.

Le bien proposé, Les lagons de Nouvelle-Calédonie: diversité récifale et écosystèmes associés, est un bien en série qui se compose de six groupes marins représentant la diversité principale des récifs coralliens et des écosystèmes associés de Nouvelle-Calédonie – des mangroves qui bordent le littoral aux récifs barrière du large. L’information complémentaire fournie par l’État partie confirme que seules les zones centrales du bien sont proposées pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial et que les zones tampons marines et terrestres environnantes sont désignées en vue de renforcer la protection et l’intégrité des zones centrales. La superficie totale du bien en série est de 1 574 313 ha et comprend presque 60% des lagons et des récifs coralliens de Nouvelle-Calédonie. Les zones centrales marines du bien proposé et leurs zones tampons marines et terrestres sont décrites en résumé dans le tableau 1.

Tableau 1: Zones centrales du bien proposé et leurs zones tampons (le chiffre donné pour la zone centrale marine du Grand Lagon Sud comprend la baie de Prony, comme indiqué dans l'information complémentaire fournie par l'État partie, tandis que les chiffres donnés pour les zones tampons marine et terrestre du Grand Lagon Sud excluent les extensions mentionnées dans l'information complémentaire. Ces chiffres doivent être confirmés par l'État partie).

Nom de lieu	Province	Zones centrales marines (ha)	Zones tampons marines (ha)	Zones tampons terrestres (ha)
Grand Lagon Sud	Province Sud	314 513	313 100	15 800
Zone Côtière Ouest	Province Sud	48 200	32 500	171 300
Zone Côtière Nord et Est	Province Nord	371 400	100 200	284 500
Grand Lagon Nord	Province Nord	635 700	105 700	6 400
Atolls d'Entrecasteaux	Nouvelle-Calédonie	106 800	216 800	-
Atoll d'Ouvéa et Beautemps-Beaupré	Province des îles Loyauté	97 700	26 400	14 400
Total		1 574 313	794 700	492 400
TOTAUX		-		1 287 100

La plus grande zone centrale, le Grand Lagon Nord, est très ouverte et importante pour les oiseaux. Elle est séparée des atolls d'Entrecasteaux par un canal de 40 km. Les atolls des îles Loyauté sont édifiés comme des récifs frangeants autour de falaises de calcaire surélevées ou de monts sous-marins d'origine volcanique. Le Grand Lagon Sud s'étend sur 60 km depuis le rivage en un complexe corallien très varié couvert d'îlots. Les bassins du lagon présentent une variété de substrats issus des apports de sédiments terrigènes à proximité de la côte ou des débris de coraux et de coquilles un peu plus loin, ce qui donne un fond meuble et vaseux, des sables coralliens ou un mélange des deux écosystèmes. Le Grand Lagon Sud comprend aussi la zone centrale de la petite baie de Prony (13 ha) qui est d'importance mondiale pour la présence de certaines structures récifales et habitats associés: des cheminées hydrothermales dans des eaux très peu profondes avec de grandes structures de plus de 30 m de haut arrivant à quelques mètres de la surface et associées à des formations coralliennes particulièrement bien développées qui prospèrent dans les eaux abritées mais turbides – atteignant des tailles massives sans équivalent. Ces formations uniques sont protégées dans la Réserve de l'aiguille de Prony.

Les neuf formes principales de récifs contenues dans le bien proposé comprennent des récifs frangeants, des récifs barrière simples, des doubles récifs barrière rares au niveau mondial, des atolls enserrant des lagons, des atolls surélevés et des îlots coralliens et l'on y trouve une grande diversité d'habitats. La végétation marine se compose d'herbiers et d'algueraies. On trouve 12 espèces d'herbes marines, essentiellement sur les fonds sablo-vaseux des lagons peu profonds et des calanques. On a dénombré 322 espèces d'algues de 46 familles mais on estime qu'il pourrait y avoir 1000 espèces.

L'archipel de Nouvelle-Calédonie se trouve à proximité du centre mondial de la biodiversité des récifs

coralliens, ce qui explique la diversité élevée des récifs et des habitats du bien proposé qui entretiennent une vie extrêmement variée. On a décrit 5055 espèces marines, dont 1695 poissons de 199 familles, 900 cnidaires (coraux, méduses), 841 crustacés, 802 mollusques, 254 échinodermes (étoiles de mer, concombres de mer, etc.), 220 ascidies, 203 vers, 151 éponges, 14 serpents marins, 4 tortues et 22 mammifères marins. Il est possible que de futurs travaux de recherche multiplient certains de ces chiffres par deux car on ne cesse de découvrir des espèces nouvelles pour la science. Moins d'un tiers des crustacés ont été décrits et l'on estime avoir dénombré seulement 30 à 40% des invertébrés réellement présents.

Les espèces de poissons emblématiques et menacées que l'on trouve dans le bien proposé sont la mère loche, le napoléon, la raie à taches noires, la pastenague sans dard, l'hippocampe et le thon obèse. Les espèces de requins menacées décrites sont: *Aulohaelurus kanakorum* et le grand requin blanc, le requin océanique, le requin gris de récif, le requin nourrice, le requin baleine et le requin léopard. Les mollusques sont abondants, en particulier autour des atolls et l'on trouve, notamment, des espèces emblématiques comme le nautille bouton, le triton *Charonia tritonis*, le tridacne et le tridacne du sud. Les baleines à bosse croisent surtout au sud et au sud-est de l'île et se reproduisent surtout dans le Grand Lagon Sud. Parmi les autres cétacés enregistrés, il y a: la baleine bleue, le rorqual de Rudolphi, le petit rorqual, le petit rorqual antarctique, le rorqual commun, le rorqual de Bryde, le grand cachalot, le cachalot pygmée, le cachalot nain, la baleine à bec de Blainville et la baleine à bec de Cuvier. Parmi les delphinidés, il y a l'orque, le pseudorque, le globicéphale tropical, le dauphin d'Électre, le dauphin commun, le dauphin de Risso, le grand dauphin, le grand dauphin de l'Indo-Pacifique, le dauphin tacheté et le dauphin à long bec. La population de dugongs présente en Nouvelle-Calédonie est la plus grande de l'Océanie et

la troisième du monde. Elle est concentrée le long des côtes nord-ouest et sud-ouest où elle se reproduit. Les tortues marines comprennent la tortue verte qui niche sur les îles, la tortue imbriquée et, occasionnellement, la tortue olivâtre et le caret. Cette dernière compte 10-20% de la population du Pacifique. Les 14 espèces de serpents marins vivent surtout dans les lagons et, en particulier, dans les grands lagons nord et sud.

La Nouvelle-Calédonie est importante pour les oiseaux et Zone d'oiseaux endémiques avec 105 espèces dont 23 ne se trouvent nulle part ailleurs. Les oiseaux marins sont très nombreux, y compris dans le bien proposé: on y trouve 50% de la population mondiale de puffins du Pacifique et de noddis à cape blanche et environ 10% des populations mondiales de la grande frégate, de la frégate du Pacifique, de la sterne de Dougall et de la sterne à nuque noire. Parmi les oiseaux marins menacés, il y a l'albatros des Chatham, l'albatros de l'île Campbell, l'albatros royal, le pétrel à gorge blanche, le pétrel à col blanc, le pétrel à ailes blanches, le pétrel de Solander et le puffin de Buller.

3. COMPARAISON AVEC D'AUTRES SITES

L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de ce bien marin en série est proposée au titre des quatre critères naturels. Le dossier de la proposition met en évidence la beauté naturelle riche et diverse du bien résultant d'un mélange de paysages océaniques et côtiers sur fond de montagnes boisées. De nombreux experts du milieu marin considèrent que les lagons tropicaux et les récifs coralliens de Nouvelle-Calédonie sont parmi les plus beaux systèmes récifaux du monde compte tenu de la grande diversité des formes que l'on peut trouver dans une zone relativement petite. Cela va d'immenses doubles récifs barrière à des formations récifales réticulées proches du rivage dans la zone ouest du littoral en passant par des récifs et des îles coralliennes au large. La beauté ne s'arrête pas à la surface car on y trouve une diversité spectaculaire de coraux, des structures coralliennes massives avec des arches, des grottes et d'importantes fissures dans les récifs. L'extrême transparence des eaux ainsi que les îles et les littoraux spectaculaires contribuent également à l'esthétique du bien. La beauté naturelle du bien surpasse ou égale celle de biens du patrimoine mondial marins inscrits au titre du critère (vii), comme le récif de la Grande Barrière en Australie et le Récif de la barrière du Belize.

Le bien est proposé au titre du critère relatif aux sciences de la terre pour la présence de processus géodynamiques qui sculptent la surface de la planète – y compris l'obduction, la subduction, l'érosion, la sédimentation et les variations du niveau de la mer. Toutefois, ces processus sont communs à la plupart des récifs du monde et présents à plus grande

échelle dans le récif de la Grande Barrière d'Australie qui est inscrit au titre du critère (viii). Ils sont aussi représentés dans d'autres biens du patrimoine mondial tels que les îles Galápagos (Équateur) où ces processus côtoient un volcanisme actif et, plus particulièrement, dans l'île Macquarie (Australie). En outre, d'autres biens marins qui surpassent ou égalent le bien proposé pour les valeurs relatives aux sciences de la terre n'ont pas été inscrits au titre du critère (viii), par exemple les Îles et aires protégées du Golfe de Californie (Mexique).

Du point de vue des valeurs biologiques et écologiques, les récifs coralliens de l'archipel de Nouvelle-Calédonie, avec une superficie de 1 574 313 ha, constituent le deuxième plus grand système récifal du monde et forment l'assemblage le plus divers au monde de structures récifales en un lieu donné. Le complexe de récifs coralliens présente une grande diversité de formes, y compris tous les types principaux de récifs, des récifs frangeants aux atolls, ainsi que les écosystèmes associés en situation aussi bien côtière qu'océanique. Du point de vue des processus écologiques et biologiques, le complexe récifal du bien proposé est unique au monde en ce qu'il est « autostable » dans l'océan et ne suit pas de rivage continental comme les récifs australiens et mésoaméricains mais encercle l'île de la Nouvelle-Calédonie, offrant une variété d'expositions océanographiques diverses, notamment des courants chauds et des courants froids. Le choix réfléchi de la série de six grands groupes représente toute la gamme des caractéristiques diverses et particulières du complexe récifal de Nouvelle-Calédonie. Avec les récifs de Fidji, il s'agit des récifs coralliens les plus importants d'Océanie, présentant une grande diversité de types de récifs et de lagons et les écosystèmes associés tels que les herbiers marins et les mangroves. Les récifs du sud-ouest, en particulier, sont soumis à des courants et upwellings froids susceptibles de sorte qu'ils sont bien mieux protégés que beaucoup d'autres récifs contre les effets des changements climatiques et du blanchissement des coraux.

L'excellente condition écologique des récifs est remarquable. Bien qu'il y ait quelques traces de blanchissement et de dommages causés aux coraux, sans doute une conséquence du cyclone Erica en 2003, globalement le bien présente une très haute qualité écologique. La couverture de coraux vivants du bien était en moyenne de 27,5% en 2004, ce qui se compare bien avec beaucoup d'autres récifs. À noter que le grand nombre et la diversité des grands poissons (solitaires ou en bancs) et des grands prédateurs tels que les requins, les barracudas, etc., sont une indication importante de processus biologiques et écologiques équilibrés dans un environnement marin intact et productif. Cela distingue le bien proposé de beaucoup d'autres systèmes récifaux qui ont connu de graves événements de blanchissement des coraux et/ou ont perdu leurs grands poissons et grands prédateurs.

Tableau 2: Comparaison de la Nouvelle-Calédonie avec des biens du patrimoine mondial côtiers et insulaires d'importance critique pour la diversité des oiseaux, des poissons et des coraux

Nom du bien	Superficie totale (ha)	Critères	Espèces d'oiseaux	Espèces de poissons	Espèces de coraux
Récif de la Grande Barrière, Australie	34 870 000 (95% marine)	vii, viii, ix, x	242	1500	400
Shark Bay, Australie	2 197 300 (31% marine)	vii, viii, ix, x	230	323	95
Récif de la barrière du Belize, Belize	96 300 (50% marine)	vii, ix, x	187	500	100
île Cocos, Costa Rica	199 790 (97% marine)	ix, x	87	300	32
îles Galápagos, Équateur	14 066 514 (95% marine)	vii, viii, ix, x	57	460	120
Sian Ka'an, Mexique	528 000 (23% marine)	vii, x	339	175	83
île Coiba, Panama	430 825 (50% marine)	ix, x	147	760	58
Récif de Tubbataha, Philippines	33 200 (99% marine)	vii, ix, x	46	441	396
Atoll d'Aldabra, Seychelles	34 200 (41% marine)	vii, ix, x	65	287	210
East Rennell, Îles Salomon	37 000 (plus zone marine)	ix	43	759 (archipel)	300 (archipel)
Socotra, Yémen	410 460 (32% marine)	x (proposé)	192	730	283
Nouvelle-Calédonie, France	1 574 300 (100% marine)	vii, viii, ix, x	105	1695	510

Le bien proposé est d'importance exceptionnelle pour la conservation *in situ* de la biodiversité et des espèces menacées. Il comprend des zones qui ont été identifiées comme des « points chauds » de la biodiversité par Conservation International et c'est une des 200 Écorégions du monde définies par le WWF. Dans le tableau 2, se trouve une comparaison de la Nouvelle-Calédonie avec des biens du patrimoine mondial côtiers et insulaires d'importance primordiale pour les oiseaux, les poissons et la diversité des coraux. Les récifs barrière et les atolls de Nouvelle-Calédonie abritent les concentrations de structures récifales les plus diverses du monde, soit 146 types correspondant au système de classification mondial et ils égalent, voire même surpassent le récif de la Grande Barrière – qui est beaucoup plus grand – pour la diversité des coraux et des poissons. Le complexe récifal de Nouvelle-Calédonie abrite moins d'espèces invertébrées décrites que le récif de la Grande Barrière mais plus que le Récif de la barrière du Belize. Il sert d'habitat à plusieurs espèces de poissons, tortues et mammifères marins menacés, notamment la troisième plus grande population mondiale de dugongs. C'est un site marin de diversité exceptionnelle avec un continuum d'habitats, de la mangrove aux herbiers marins, et une large palette de formes récifales. La conservation à long terme de cette diversité remarquable, y compris sa

résilience aux effets des changements climatiques, est assurée par les dimensions importantes du bien, ses conditions écologiques excellentes et le peu de pressions anthropiques.

4. INTÉGRITÉ

4.1 Statut juridique

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est engagé à protéger le bien proposé dans le cadre d'une résolution du Congrès (Résolution n° 243 du 15 décembre 2006) et par des déclarations écrites du Président du gouvernement de Nouvelle-Calédonie et des Présidents des provinces Nord et Sud. Le bien est protégé par les règlements relatifs à la pêche qui sont encore améliorés et appliqués avec des sanctions sévères. Cinquante pour cent de l'île principale et toutes les îles du large relèvent du droit coutumier appliqué par les chefs et les villages locaux. Les liens culturels forts que le peuple Kanak entretient avec la terre et la mer dans le cadre de ses traditions et de son mode de gestion ont, à ce jour, empêché de graves impacts sur les récifs coralliens et les écosystèmes associés.

Aucune Catégorie UICN de gestion des aires

protégées n'a été attribuée au bien en série; toutefois, du point de vue pratique, la plupart des groupes sont des aires protégées de ressources gérées (Catégorie VI) régies par des règlements sur la pêche et ne subissant que de très faibles pressions anthropiques. Il y a cependant des aires marines protégées plus petites dans le bien en série qui ont été assignées à des catégories de gestion – par exemple, la Réserve marine intégrale Yves Merlet de 17 150 ha dans le Grand Lagon Sud (Catégorie Ia) et la Réserve spéciale marine de Bourail de 2322 ha dans la Côtère Ouest (Catégorie Ib).

Les quelques années à venir revêtiront une importance critique pour l'amélioration du cadre juridique de protection et de gestion du bien car de nouvelles dispositions de gouvernance prévues dans la loi organique de 1999 accorderont une large autonomie aux trois provinces qui constituent la Nouvelle-Calédonie (Nord, Sud et îles Loyauté). Ces dispositions de gouvernance seront soutenues par une nouvelle législation et des ressources financières supplémentaires pour l'application qui entraîneront une amélioration des mesures de gestion environnementale. En outre, les dispositions de cogestion avec les communautés Kanak sont en train d'être établies pour tous les groupes du bien et sont profondément ancrées dans la culture Kanak et les pratiques de gestion traditionnelle.

L'information complémentaire fournie par l'État partie met l'accent sur les progrès considérables accomplis en matière de révision et amélioration des lois et règlements sur le développement industriel, y compris l'exploitation minière, avec un accent fort sur la protection de l'environnement. Il est prévu que le cadre juridique révisé sera adopté par le Président du gouvernement de Nouvelle-Calédonie en 2008. Ces facteurs, associés aux pratiques améliorées de gestion de l'environnement adoptées par l'industrie d'exploitation du nickel, permettront d'éviter des activités minières et des impacts dans les zones tampons et d'empêcher tout impact des activités minières dans les zones centrales.

4.2 Limites

Les limites du bien en série sont bien expliquées dans le dossier de la proposition, faciles à reconnaître, comprises et soutenues par les communautés locales. La délimitation repose sur l'isobathe 100 m, côté mer et la laisse des plus hautes eaux et l'insertion des mangroves pour les limites transversales, côté terre. Le bien comprend toutes les zones clés, essentielles au maintien de sa beauté naturelle et à la conservation à long terme de la diversité remarquable des récifs; chaque groupe est de taille suffisante pour maintenir les processus naturels nécessaires à la viabilité écologique à long terme des récifs coralliens du bien et des écosystèmes associés.

Toutefois, après discussion avec l'État partie durant la visite d'évaluation, l'UICN a proposé d'apporter des modifications aux limites de la zone centrale et des zones tampons du Grand Lagon Sud. L'UICN a recommandé, d'une part, d'inclure la Réserve de l'aiguille de Prony comme zone centrale dans le groupe du Grand Lagon Sud car cette réserve protège des cheminées hydrothermales uniques dans des eaux très peu profondes et, d'autre part, d'étendre les zones tampons marine et terrestre du Grand Lagon Sud jusqu'à l'île principale. Dans ses informations complémentaires, l'État partie a accepté ces modifications et a fourni une carte révisée tenant compte de ces changements (voir carte 3 annexée au présent rapport). En conséquence, l'UICN considère que les limites des zones centrales et des zones tampons sont suffisantes pour maintenir les valeurs et l'intégrité du bien.

4.3 Gestion

Le bien proposé est géré par les trois provinces (Nord, Sud et îles Loyauté) et par le gouvernement des atolls d'Entrecasteaux, tout au nord. Toutes les îles situées au large et 50% de l'île principale sont gérés selon le droit coutumier, par les chefs et les villages locaux, tandis que les terres sont en propriété privée sur l'île principale, surtout dans le sud, autour de la capitale, Nouméa. Un cadre de gestion global pour le bien proposé a été mis au point et accepté par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et les gouvernements des provinces. Ce cadre a été conçu dans le contexte d'un processus participatif, avec le plein engagement des acteurs locaux et dans le respect des droits coutumiers. L'application du cadre de gestion est soutenue par une législation spécifique sur la pêche, l'aménagement du territoire terrestre/marin, l'urbanisation et l'exploitation minière. La législation sur la pêche et les mines est en révision en vue de renforcer les éléments environnementaux. Le cadre de gestion global sera complété par des plans de gestion spécifiques pour chacun des six groupes du bien qui sont en préparation avec la participation pleine et entière des acteurs locaux et dans le respect des droits coutumiers.

Soixante-dix employés participent aux activités de conservation et de gestion dans les zones tampons. Le budget opérationnel du bien proposé est d'environ 1,1 million d'Euros (USD 1 702 668) par an. Un appui supplémentaire est mis à disposition par l'Institut de recherche pour le développement, l'Université de Nouvelle-Calédonie, la Communauté du Pacifique Sud, le Centre d'initiation à l'environnement, l'Aquarium des Lagons, Opération Cétacés, le WWF et des organisations régionales. Sur une période de cinq ans, 548 890 Euros (USD 848 616) seront apportés par le CRISP, l'IFRECOR, le PROE et le WWF. BirdLife International et Conservation International sont en train d'organiser des appels de fonds pour obtenir un appui complémentaire pour le

bien proposé.

L'État contribue à la surveillance du bien par l'intermédiaire de l'armée (la Gendarmerie et la marine). La Gendarmerie dispose de 20 embarcations dont 2 vaisseaux, 1 navire et 17 embarcations plus petites pour les petites unités dispersées sur le territoire. La marine a deux navires de patrouille et un vaisseau de plus petite taille. Trois vaisseaux sont disponibles pour la surveillance et la recherche et un autre bateau est en construction. La surveillance est également soutenue par les communautés locales par des moyens coutumiers.

4.4 Menaces et activités anthropiques

En Nouvelle-Calédonie, la densité de la population humaine est faible, environ 74% des 250 000 à 300 000 habitants vivant dans la région de Nouméa, ce qui fait que les pressions sont faibles sur les récifs coralliens et les écosystèmes associés. Il y a toutefois un certain nombre de menaces existantes et potentielles pour les valeurs et l'intégrité du bien qui doivent faire l'objet d'une gestion et d'un suivi rigoureux.

L'activité minière

Les effets directs et indirects des activités minières constituent, de loin, la menace la plus grave pour le bien proposé. L'histoire de l'exploitation du nickel est fort ancienne en Nouvelle-Calédonie où cette industrie est le principal employeur et la principale source de revenu. L'exploitation minière d'autrefois a laissé des cicatrices sur le paysage et a profondément dégradé l'environnement. Toutefois, des changements considérables, tant dans la législation que dans les pratiques de gestion environnementale sont en train de transformer l'industrie. Le bien proposé comprend des zones centrales qui n'ont pas été touchées par les activités minières et qui ont des bassins versants adjacents où l'activité minière est minime. La question prioritaire en matière de gestion consiste à éviter les activités minières et leurs impacts dans les zones tampons et à empêcher tout impact des activités minières dans les zones centrales.

Dans le cadre de la transformation en cours en Nouvelle-Calédonie, une nouvelle législation sur les mines est en préparation pour renforcer l'élément environnemental et établir des normes environnementales strictes. La nouvelle législation, qui devrait entrer en vigueur en 2008, comprendra des lois et règlements complets sur les activités minières, y compris des obligations de remise en état post-exploitation et une échelle variable de sanctions pour l'industrie si elle ne s'y conforme pas. En conséquence, la gestion globale des mines sera radicalement améliorée et les plans actuels sont déjà tenus de satisfaire aux nouvelles normes avant même l'entrée en vigueur de la nouvelle législation. Les grandes compagnies telles que SLN Nickel et

Goro Nickel encouragent déjà des méthodes plus respectueuses de l'environnement faisant appel à de nouvelles technologies d'extraction du minerai.

Goro Nickel envisage un développement important près du groupe du Grand Lagon Sud. Cette proposition fait actuellement l'objet d'une enquête publique et les permis définitifs ne sont pas encore signés. Pour conserver les valeurs et l'intégrité du bien proposé, il faudra que ce projet de développement garantisse que le déversement d'eau chaude et son contenu chimique dans le canal de la Havannah n'affectent pas les écosystèmes côtiers et marins fragiles associés à cette zone. Dans le nord, d'autres expansions majeures des activités minières risquent d'affecter la Zone Côtière Nord et la Zone Côtière Est. SLN Nickel a exprimé l'intention d'exploiter des licences à l'avenir, certaines dans la zone tampon du Grand Lagon Nord. Toutefois, il importe de noter qu'en Nouvelle-Calédonie une licence en soi ne donne pas le droit à son détenteur d'exploiter des réserves minières mais simplement le droit de demander l'autorisation de les exploiter.

L'information complémentaire fournie par l'État partie confirme la position du Président de Nouvelle-Calédonie et des Présidents des provinces Nord et Sud, selon laquelle aucune activité minière ne sera autorisée qui risquerait d'avoir des incidences sur les valeurs et l'intégrité du bien proposé. Compte tenu de la nouvelle législation et des déclarations écrites des Présidents, il n'est pas considéré que l'exploitation minière soit, actuellement, une menace imminente pour le bien proposé mais le risque reste élevé. En conséquence, l'UICN considère qu'une mission de suivi est requise en 2010 pour évaluer l'application de la nouvelle législation minière et les performances environnementales ainsi que l'impact sur l'environnement des activités minières.

La pêche

Les pressions de la pêche sur les récifs coralliens et les écosystèmes associés du bien proposé sont faibles et généralement considérées comme n'ayant pas d'incidences significatives sur la qualité de la ressource pour le moment – même si l'on estime que certaines espèces sont sans doute moins nombreuses qu'il y a quelques années. Les pêcheurs professionnels sont peu nombreux. Les pressions additionnelles de la pêche illicite ou non déclarée sur les stocks de poissons ne sont pas claires mais la présence de grands poissons très divers et en populations très nombreuses, y compris de grands prédateurs, indique que les pressions de la pêche sont généralement faibles. L'information complémentaire fournie par l'État partie note que la législation sur la pêche a déjà été révisée et améliorée dans la province Nord et que le processus est en cours pour la province Sud; une législation améliorée sera adoptée en 2008. Il est également

proposé d'interdire la pêche au napoléon en 2008 car cette espèce, comme toutes les autres espèces de poissons herbivores, est importante, dans le contexte des changements climatiques, pour le maintien de la bonne santé des récifs et assure la reconstitution la plus rapide après des épisodes de blanchissement. L'UICN recommande donc d'accorder également une protection intégrale à toutes les autres espèces de poissons herbivores.

Le tourisme

La Nouvelle-Calédonie est relativement isolée dans le Pacifique et en dehors de la capitale, Nouméa, c'est une destination touristique coûteuse qui dispose de très peu d'aménagements pour le tourisme. À ce jour, cette situation a fait obstacle à l'expansion du tourisme de masse. Le tourisme est actuellement à petite échelle avec environ 170 000 touristes par an. Toutefois, des conflits ont déjà éclaté, notamment en ce qui concerne l'observation des baleines dans le Grand Lagon Sud. D'autres risques proviennent du nombre croissant de navires de croisière de passage, ce qui nécessite une planification et une gestion rigoureuses. Une étude récente recommandait que la Nouvelle-Calédonie s'oriente vers un marché écotouristique à petite échelle mais l'ouverture du Grand Lagon Sud à des pressions touristiques accrues reste un risque élevé compte tenu de sa proximité à Nouméa. Le tourisme augmentera probablement à l'avenir et doit être bien planifié et géré.

L'aquaculture

En Nouvelle-Calédonie, l'aquaculture est limitée, sur le plan géographique, à la côte ouest, compte tenu d'une absence de zones côtières appropriées ailleurs. En conséquence, l'expansion massive de cette industrie est improbable. Elle est subventionnée par le gouvernement et représente la deuxième industrie d'exportation après l'exploitation du nickel. Toutefois, c'est à ce jour une industrie à petite échelle et à faible intensité avec des fermes de crevettes situées en arrière des mangroves et elle n'a que des effets minimes sur les récifs coralliens et les écosystèmes associés. Étant donné que la résilience des récifs aux effets des changements climatiques décroît sous l'influence d'une augmentation des charges nutritives issues de l'aquaculture (et de l'agriculture), il est nécessaire de mettre en place une gestion et un suivi rigoureux de cette industrie.

Les changements climatiques

Les effets des changements climatiques sur le bien proposé comprennent l'élévation de la température de la mer et de son niveau, l'acidification de l'océan et peut-être une intensité et une fréquence accrues des cyclones. Ce dernier facteur est préoccupant si l'on se souvient du cyclone Erica qui a détruit, en 2003, 10 à 80% de la couverture corallienne vivante. Le

blanchissement corallien est aussi une menace grave car les récifs ont souffert de phénomènes de blanchissement en 1997, 2000 et 2002. Des études récentes montrent que les récifs contenant des populations intactes d'herbivores (en particulier de poissons) se reconstituent jusqu'à cinq fois plus vite après un épisode de blanchissement que ceux dans lesquels ces espèces ont été éliminées par la pêche. Une des grandes questions, pour la gestion, sera donc de protéger intégralement la biomasse de poissons herbivores dans les récifs pour maintenir la résilience des récifs. Une gestion forte et proactive de la pêche est nécessaire pour y parvenir.

En résumé, l'UICN considère que le bien satisfait aux conditions nécessaires d'intégrité énoncées dans les Orientations. Toutefois, à la lumière de l'évolution rapide du cadre de gouvernance et du cadre législatif de la Nouvelle-Calédonie et du risque potentiel élevé d'impacts miniers, l'UICN recommande qu'une mission soit invitée dans le bien par l'État partie en 2010 pour évaluer les progrès d'application des plans de gestion communautaire, la mise en œuvre des nouveaux règlements sur la pêche et la performance environnementale ainsi que l'impact sur l'environnement des activités minières dans les zones tampons du bien en série.

5. AUTRES COMMENTAIRES

5.1 Justification de l'approche sérielle

Lorsque l'UICN évalue une proposition en série, elle se pose les questions suivantes:

a) Comment l'approche sérielle se justifie-t-elle?

Le bien proposé contient des exemples représentatifs de la plus grande diversité au monde de formations de récifs coralliens, d'habitats et d'espèces associés dans une zone donnée. L'approche en série est justifiée par la logique scientifique du choix de zones représentatives contenant la diversité principale des récifs coralliens et des écosystèmes associés, intactes et possédant des bassins versants adjacents où l'activité minière est minimale. Le choix de la série actuelle de six grands groupes offre donc la meilleure possibilité de maintenir les valeurs et l'intégrité du bien proposé.

b) Les éléments séparés du site sont-ils liés sur le plan fonctionnel?

Les six groupes marins du bien en série font partie du système récifal et lagunaire qui entoure la Nouvelle-Calédonie. Partie intégrante du système récifal global, les groupes sont liés par les conditions océanographiques qui entourent l'archipel. Parmi les liens fonctionnels plus spécifiques, il y a les

mouvements saisonniers des espèces de poissons entre les différents groupes et les mouvements des baleines à bosse entre les lagons nord et sud. D'autres grands vertébrés comme les dugongs se livreraient également à des mouvements entre les groupes mais ce fait est moins bien décrit.

c) Existe-t-il un cadre de gestion global pour toutes les unités?

Un cadre de gestion global a été conçu et appliqué dans toutes les zones centrales du bien proposé. Une approche de gestion pleinement participative a servi à élaborer ce cadre de gestion. Les priorités pour la conservation et les activités de développement durable, identifiées dans le cadre du processus de planification communautaire, pilotent le processus d'application.

L'UICN conclut que l'approche sérielle invoquée se justifie dans ce cas.

5.2 Valeurs culturelles

Bien que la proposition soit centrée sur les valeurs naturelles, l'UICN note les valeurs culturelles importantes étroitement associées au bien proposé. Les liens culturels forts entre le peuple Kanak, la terre et la mer ainsi que les modes de gestion traditionnelle des ressources naturelles de ce peuple ont maintenu la bonne qualité des ressources marines. Ces liens culturels forts et leur importance pour la sauvegarde des valeurs et de l'intégrité du bien proposé méritent une mention spéciale.

6. APPLICATION DES CRITÈRES

Le bien est proposé au titre de tous les critères naturels. L'UICN considère que le bien proposé remplit les critères (vii), (ix) et (x) en s'appuyant sur l'évaluation suivante:

Critère (vii): phénomènes naturels remarquables ou beauté naturelle exceptionnelle

On considère que les lagons et récifs coralliens tropicaux de Nouvelle-Calédonie sont parmi les systèmes récifaux les plus beaux du monde en raison de la grande diversité des formes et formations présentes sur une zone relativement restreinte. Ça va de la présence de deux vastes récifs barrière consécutifs, de récifs de pleine eau et d'îlots coralliens ou encore de formations récifales réticulées à proximité du rivage, sur la côte occidentale. La richesse et la diversité des paysages et de l'arrière-plan côtier apportent une touche esthétique particulière de qualité exceptionnelle. La beauté ne s'arrête pas à la surface car on y trouve une diversité spectaculaire de coraux, des structures coralliennes massives avec des arches, des grottes et d'importantes fissures dans les récifs.

L'UICN considère que le bien proposé remplit ce critère.

Critère (ix): processus écologiques et biologiques

Le complexe récifal de ce bien en série est unique au monde en ce qu'il est « autostable » dans l'océan et encercle l'île de Nouvelle-Calédonie offrant une variété de formes diverses d'exposition océanique, notamment des courants chauds et des courants froids. Le complexe récifal présente une grande diversité de formes, comprenant les principaux types de récifs, des récifs frangeants aux atolls, ainsi que les écosystèmes associés à la fois en situation côtière et océanique. S'étendant sur d'importants gradients océaniques, c'est l'un des meilleurs exemples de la planète de processus écologiques et biologiques sous-tendant des lagons et des écosystèmes de récifs coralliens tropicaux qui sont eux-mêmes parmi les types d'écosystèmes les plus anciens et les plus complexes.

L'UICN considère que le bien proposé remplit ce critère.

Critère (x): diversité biologique et espèces menacées

Le bien est un site marin de diversité exceptionnelle présentant un continuum d'habitats : des mangroves aux herbiers marins avec une vaste gamme de formes récifales. Les récifs barrière et les atolls de Nouvelle-Calédonie forment l'un des trois plus grands systèmes récifaux du monde et, avec les récifs de Fidji, sont les récifs coralliens les plus importants d'Océanie. On y trouve la concentration la plus diverse au monde de structures récifales avec 146 types basés sur le système de classification mondial et ils égalent, voire surpassent, en diversité des coraux et des poissons le récif de la Grande Barrière qui est beaucoup plus vaste. Ils sont l'habitat de nombreux poissons, tortues et mammifères marins menacés, y compris la troisième plus grande population mondiale de dugongs.

L'UICN considère que le bien proposé remplit ce critère.

L'UICN considère, cependant, que le bien proposé ne remplit pas le critère (viii) en s'appuyant sur l'évaluation suivante:

Critère (viii): histoire de la Terre, éléments et processus géologiques et géomorphiques

Le bien est proposé au titre du critère relatif aux sciences de la terre pour la présence de processus géodynamiques qui sculptent la surface de la planète – y compris l'obduction, la subduction, l'érosion, la sédimentation et les variations du niveau de la mer. Toutefois, ces processus sont communs à la plupart

des récifs du monde et présents à plus grande échelle dans le récif de la Grande Barrière d'Australie qui est inscrit au titre du critère (viii). Ils sont aussi représentés dans d'autres biens du patrimoine mondial tels que les îles Galápagos (Équateur) où ces processus côtoient un volcanisme actif et, plus particulièrement, dans l'île Macquarie (Australie). En outre, d'autres biens marins qui surpassent ou égalent le bien proposé pour les valeurs relatives aux sciences de la Terre n'ont pas été inscrits au titre du critère (viii), par exemple les Îles et aires protégées du Golfe de Californie (Mexique).

L'UICN considère que le bien proposé ne remplit pas ce critère.

7. RECOMMANDATIONS ET ATTESTATION DE VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE

L'UICN recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte la décision suivante:

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents **WHC-08/32.COM/8B** et **WHC-08/32.COM/INF.8B2**,
2. Inscrit **Les lagons de Nouvelle-Calédonie : diversité récifale et écosystèmes associés, France**, sur la Liste du patrimoine mondial, sur la base des **critères (vii), (ix) et (x)**;
3. Adopte l'Attestation de valeur universelle exceptionnelle suivante :

Valeurs

Les lagons et les récifs coralliens tropicaux de Nouvelle-Calédonie sont un exemple exceptionnel d'écosystèmes de récifs coralliens extrêmement divers et forment un des trois systèmes récifaux les plus étendus du monde. On y trouve la concentration la plus diverse du monde de structures récifales avec une variété exceptionnelle d'espèces de coraux et de poissons et un continuum d'habitats allant des mangroves aux herbiers marins avec une vaste gamme de formes récifales qui s'étendent sur d'importants gradients océaniques. On y trouve encore des écosystèmes intacts avec des populations saines de grands prédateurs ainsi qu'une grande diversité de grands poissons en grand nombre. La beauté naturelle des lagons est exceptionnelle. Ils contiennent des récifs variés d'âges divers – des récifs vivants aux récifs fossiles anciens – constituant une source d'information importante sur l'histoire naturelle de l'Océanie;

Critère (vii) – Phénomènes naturels remarquables ou beauté naturelle exceptionnelle : *On considère que les lagons et récifs coralliens tropicaux de*

Nouvelle-Calédonie sont parmi les systèmes récifaux les plus beaux du monde en raison de la grande diversité des formes et formations présentes sur une zone relativement restreinte. Ca va de la présence de deux vastes récifs barrière consécutifs, de récifs de pleine eau et d'îlots coralliens ou encore de formations récifales réticulées à proximité du rivage, sur la côte occidentale. La richesse et la diversité des paysages et de l'arrière-plan côtier apportent une touche esthétique particulière de qualité exceptionnelle. La beauté ne s'arrête pas à la surface car on y trouve une diversité spectaculaire de coraux, des structures coralliennes massives avec des arches, des grottes et d'importantes fissures dans les récifs;

Critère (ix) – Processus biologiques et écologiques en cours : *Le complexe récifal de ce bien en série est unique au monde en ce qu'il est « autostable » dans l'océan et encercle l'île de Nouvelle-Calédonie offrant une variété de formes diverses d'exposition océanique, notamment des courants chauds et des courants froids. Le complexe récifal présente une grande diversité de formes, comprenant les principaux types de récifs, des récifs frangeants aux atolls, ainsi que les écosystèmes associés à la fois en situation côtière et océanique. S'étendant sur d'importants gradients océaniques, c'est l'un des meilleurs exemples de la planète de processus écologiques et biologiques sous-tendant des lagons et des écosystèmes de récifs coralliens tropicaux qui sont eux-mêmes parmi les types d'écosystèmes les plus anciens et les plus complexes;*

Critère (x) – Diversité biologique et espèces menacées : *Le bien est un site marin de diversité exceptionnelle présentant un continuum d'habitats : des mangroves aux herbiers marins avec une vaste gamme de formes récifales. Les récifs barrière et les atolls de Nouvelle-Calédonie forment l'un des trois plus grands systèmes récifaux du monde et, avec les récifs de Fidji, sont les récifs coralliens les plus importants d'Océanie. On y trouve la concentration la plus diverse au monde de structures récifales avec 146 types basés sur le système de classification mondial et ils égalent, voire surpassent, en diversité des coraux et des poissons le récif de la Grande Barrière qui est beaucoup plus vaste. Ils sont l'habitat de nombreux poissons, tortues et mammifères marins menacés, y compris la troisième plus grande population mondiale de dugongs;*

Intégrité

Le bien en série comprend six groupes marins qui sont aussi protégés par des zones tampons marines et terrestres ne faisant pas partie du bien inscrit. Il contient toutes les zones clés essentielles

pour le maintien de sa beauté naturelle et pour la conservation à long terme de sa diversité récifale remarquable et il est de dimensions suffisantes pour maintenir les processus biologiques et écologiques associés. Le bien contient encore des écosystèmes intacts avec de grands prédateurs et une grande diversité de grands poissons en populations très nombreuses;

Mesures de protection et de gestion

Actuellement, le bien est protégé par la législation sur la pêche qui est en train d'être améliorée et des dispositions de cogestion avec les communautés Kanak sont en voie d'établissement pour tous les groupes. Des plans de gestion sont en préparation pour tous les groupes avec la participation pleine et entière de tous les acteurs. Des efforts permanents de protection et de gestion du bien et de ses environs sont nécessaires pour maintenir le caractère intact actuel des écosystèmes de récifs coralliens. La protection et la gestion de vastes superficies, dans le cadre de zones où la pêche est interdite, et la gestion proactive de la qualité de l'eau ainsi que les règlements sur la pêche aideront à maintenir la résilience des récifs face aux changements climatiques. Il faudra améliorer la surveillance et le suivi pour faire face aux impacts potentiels de la pêche et de l'exploitation minière et, dans une moindre mesure, de l'agriculture et de l'aquaculture. Il est probable qu'à l'avenir le tourisme connaisse une expansion et il doit être bien planifié et bien géré. Des stratégies de financement durables sont nécessaires pour garantir l'équipement, les ressources humaines et financières indispensables pour la gestion à long terme du bien;

4. *Félicite l'État partie, et en particulier les provinces Nord et Sud et la communauté Kanak de Nouvelle-Calédonie, pour leur travail exceptionnel en vue de l'établissement de plans de gestion communautaire qui font appel aux connaissances traditionnelles et aux bonnes pratiques de gestion des terres et des zones marines, avec l'appui de contrôles réglementaires, ainsi que pour leur engagement ferme envers la mise en place d'un cadre réglementaire pour les activités minières en dehors du bien, dans le but d'éviter des effets négatifs sur l'environnement à l'intérieur du bien;*

5. *Demande à l'État partie de traiter les points suivants pour assurer la protection et la gestion efficaces du bien :*

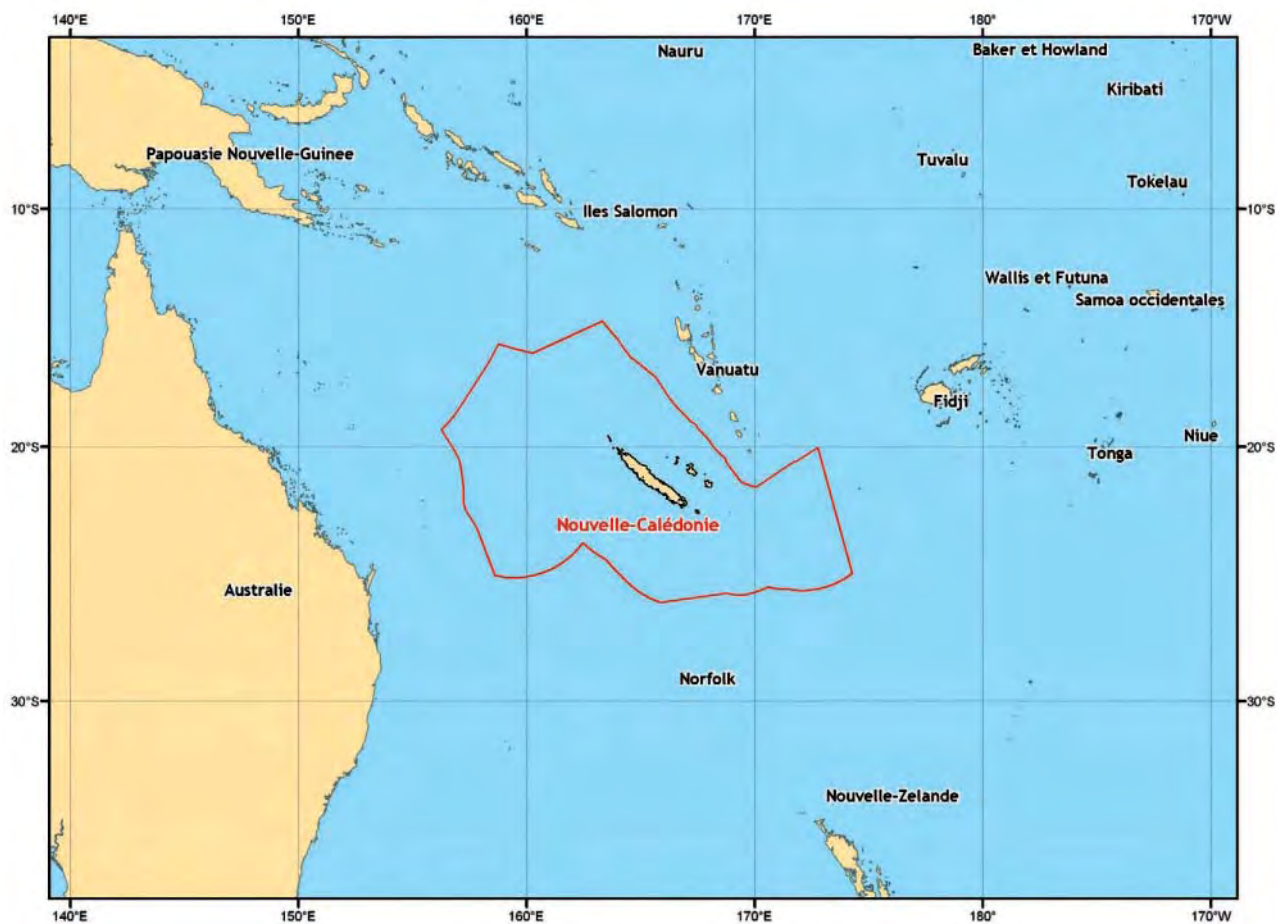
a) *élaborer et appliquer, dans le cadre des dispositions de cogestion proposées, un plan d'action pour améliorer la surveillance et le suivi qui devrait comprendre des mesures et un appui de l'État, du gouvernement, des provinces et des communautés locales et d'attribuer l'équipement et les ressources*

humaines et financières indispensables pour la mise en œuvre efficace;

b) *garantir que le processus de planification de la gestion comprenne l'application efficace de mesures de maintien de la résilience des récifs, y compris de gestion proactive solide de la qualité de l'eau et des règlements de la pêche. Une protection intégrale devrait être accordée, en particulier, à toutes les espèces de poissons herbivores car ces espèces ont un rôle critique à jouer dans le contexte des changements climatiques pour le maintien de la santé des récifs et pour garantir la restauration la plus rapide possible après des épisodes de blanchissement; et*

c) *élaborer et appliquer un plan de zonage pour le bien en vue de garantir que les règlements soient faciles à comprendre pour les usagers de la mer et que de vastes régions soient gérées dans le but d'assurer la résilience des récifs sous forme de zones où la pêche est interdite dûment reliées aux aires marines protégées existantes et aux zones traditionnelles tabous des Kanak;*

6. *Demande en outre à l'État partie, à la lumière de l'évolution rapide de la gouvernance et du cadre législatif de la Nouvelle-Calédonie, d'inviter une mission sur place en 2010 pour évaluer les progrès d'application des plans de gestion communautaire, la mise en œuvre des nouveaux règlements sur la pêche et l'impact et la conduite environnementale des activités minières dans les zones tampons du bien en série.*

Carte 1: Localisation du bien proposé**Figure 1 : Positionnement de la Nouvelle-Calédonie dans le Pacifique Sud-Ouest**

Carte 2: Limites du bien proposé

